

## Conseil Municipal du 9 novembre 2017

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, BANSCH Steve, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DELAIN Danièle, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, MUTTE Sabine, RICHARD Dominique, AIT LASRI Auriane, DESORT Betty, MAILLIOTTE J. Pierre, LEMAY Sylvie, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

**Membres ayant donné pouvoir** : MM. HAMROUNI Abdelmalek (pouvoir à RICHARD Dominique), DELAIN Danièle (pouvoir à CARLIER Louis), AIT LASRI Auriane (pouvoir à MICHON Jacques), BAUDUIN Stéphanie (pouvoir à BACHIRI Karim).

### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président :

Je vous propose comme habituellement le plus jeune de notre assemblée, monsieur Steve BANSCH.

Adopté à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 septembre 2017**

Monsieur le président :

Avez-vous des remarques ?

Adopté à l'unanimité.

Comme à chaque conseil, quelques mots sur les initiatives qui se sont déroulées depuis le dernier conseil municipal.

Le samedi 23 septembre 2017 s'est déroulée la journée du patrimoine avec comme thème central l'Archéologie et plus précisément la présence de l'homme de Néandertal dans les Hauts-de-France. Au départ de Waziers, le public a visité plusieurs sites archéologiques : la carrière Carpentier et le site de Caours (dans la Somme) puis celui du Bas Terroir spécialement rouvert pour l'occasion. Des visites exceptionnelles étaient guidées par des archéologues, chercheurs du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

La journée s'est terminée, à la salle des fêtes, par une conférence interactive et exposition de nombreux fossiles retrouvés dans ces trois carrières. Action à marquer dans le marbre compte tenu du caractère exceptionnel et mondial de cette découverte faite dans notre cité.

Le 24 septembre s'est déroulée la braderie de l'EAPL au Faubourg Morelle qui a connu son succès habituel.

Le 1<sup>er</sup> octobre a eu lieu la braderie de la Marchette quelque peu perturbée par une mauvaise météo.

Le dimanche 8 octobre, c'est le club de l'Amitié qui a organisé sa traditionnelle exposition avec de magnifiques confections qui ont ravi les présents.

L'après-midi s'est déroulé un loto en faveur d'une action humanitaire au Maroc pour l'association « Un Seul Monde – Solidarité ».

Le jeudi 19 octobre, nous sommes allés au collège Romain Rolland remettre les diplômes du Brevet. Très bons résultats avec 82% de taux de réussite et surtout de nombreuses mentions.

Le samedi 21, nouvelle grande première, pour la première fois notre bibliothèque municipale a accueilli un auteur madame Annie Degroote pour la sortie de son livre, « Nocturne pour Stanislas », roman dont le cœur de l'histoire se situe à la Cité Notre Dame à Waziers.

Le lendemain, le dimanche 22 la pièce de théâtre « Les papys flingueurs » a fait salle comble en spectateurs et en rires !

Le 24 octobre pour les impôts locaux, comme annoncé, pour ceux qui ont suivi Facebook, mais je vois que ici il y a beaucoup d'habitué de Facebook, j'ai tenu une permanence mardi soir de 16h30 à 19h. Cinq waziérois se sont présentés. Un pour des renseignements pour comprendre la feuille d'impôts, un pour une augmentation de sa valeur locative due à un aménagement de sa maison, deux pour avoir une explication sur une augmentation qui était due à la suppression de la minoration de 10% suite au départ d'un enfant du domicile familial et un pour un échéancier de paiement. Tous ont convenu qu'aucune augmentation n'était due à la municipalité.

Le samedi 28, au Centre Social a eu lieu un repas pour financer un voyage humanitaire au Sénégal.

Le 28, la FNACA a tenu son Assemblée Générale qui a rassemblé beaucoup de monde.

Le 4 novembre c'est le club « La Rapide » qui a organisé sa réception de remise des prix.

Le soir l'US Mineurs a tenu son repas annuel qui a obtenu le même succès que les autres années. Avec madame Morantin, nous avons participé à tous les conseils d'écoles de rentrée. Au cours de ces conseils, nous avons rappelé l'investissement financier de la commune pour l'enseignement, expliqué comment nous travaillons avec les directeurs et annoncé la mise en place d'un sondage pour les activités périscolaires pour la rentrée 2018.

Bien évidemment, peuvent être ajoutées à tout cela les nombreuses rencontres sportives qui se déroulent chaque week-end.

Je félicite, de nouveau, l'ensemble du personnel communal administratif et technique pour leur engagement pour la réussite de ces actions ainsi que les bénévoles des associations. Je n'oublierai pas non plus les élus du groupe majoritaire pour leur participation active au bon déroulement de ces manifestations.

### **Retrait de Monsieur Steve BANSCH dans ses fonctions de premier adjoint au Maire**

#### **Monsieur le Président :**

J'ai par arrêté du 30 octobre 2017, procédé au retrait des délégations que j'avais confié à monsieur Steve BANSCH comme 1<sup>er</sup> adjoint à la Jeunesse, aux ALSH et aux colonies de vacances.

Ce n'est pas de gaité de cœur que j'ai été amené à prendre cette décision, pour moi d'autres solutions plus élégantes étaient possible.

Monsieur Bansch connaît parfaitement les raisons qui m'ont amené à cette issue.

Je ne souhaite vous faire part que des raisons essentielles qui m'ont guidées.

Il s'agit de la rétention d'informations dans plusieurs domaines, d'un manque de communication avec moi-même et le groupe majoritaire, mais aussi de démarches de recrutement pour trouver des candidats pour les élections de 2020 sans m'en informer.

Ce sont les principaux griefs qui sont préjudiciables au bon fonctionnement de l'administration municipale et qui ont rompu les liens de confiance qui doivent nécessairement unir le maire à ses adjoints.

J'ai, durant de longs mois, tenté de convaincre mon 1<sup>er</sup> adjoint de travailler avec moi en toute transparences et collectivement.

Il m'a, à moi-même et à plusieurs élus, à différentes reprises, annoncé sa démission, le faisant même publiquement dans le film de fin de centre pour sans arrêt reculer cette échéance.

Cette attitude ne permettait plus un fonctionnement serein de la collectivité.

Considérant, que l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou le retrait de celui-ci dans ses fonctions,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur le retrait de Monsieur Steve BANSCH dans ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Informations sur les modalités du vote :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu au scrutin public.

Il est, toutefois, voté au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Monsieur Bansch :

Je vous remercie monsieur le Maire.

Chers collègues, chers amis, Mesdames, Messieurs,

Nous voici face à une situation que je n'oserai qualifier, ni de cocasse, ni d'ubuesque.

Le Président Chirac, en d'autres temps, aurait certainement osé le terme qu'il affectionne tant, « d'abracadabrantesque ». Pour ma part, il m'est bien difficile de trouver le terme exact pour définir la situation d'aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit, et comme j'ai l'habitude de le signifier à mes interlocuteurs, je peux vous dire que je n'ai cessé de le répéter ces dernières semaines aux nombreuses personnes qui sont venues à ma rencontre, ou mon écrit, pour entre autres prendre des nouvelles et je leur renouvelle ici mes remerciements, mais aussi pour me dire de ne pas baisser les bras ; je leur glissais dans l'oreille tout simplement ceci : on peut s'empêcher soi-même de parler mais on ne peut pas empêcher les autres de parler.

Jusqu'à ce jour je me suis appliqué cela, mais vous conviendrez que je ne pouvais rester muet plus longtemps, notamment face à ce vote où chacun va pouvoir s'exprimer.

En effet, beaucoup, beaucoup, beaucoup trop de choses ont été dites, écrites ces dernières semaines. Dans le respect de mon engagement politique, mais également face au respect de la place qui est la mienne au sein de ce conseil municipal, j'ai décidé de faire rare ma parole, même en privé, afin de gêner le moins possible le travail de l'équipe municipale, ainsi que le travail des agents municipaux, même quand cela me l'était reproché, je parle de ce silence, j'ai toujours expliqué que le moment viendrait et qu'il fallait savoir rester patient dans la sérénité de sa conscience.

Cette situation n'est bien évidemment pas le fruit du hasard, elle est le résultat de trois ans et demi de mandat, suite à une élection municipale qui a livré un résultat pour le moins inattendu, elle est le résultat de trois ans et demi de collaboration entre un maire et son 1<sup>er</sup> adjoint que plusieurs générations séparent, elle est cette situation le résultat de deux visions différentes de ce qui s'est passé lors de ces fameuses élections municipales 2014, et des conséquences de celles-ci sur la manière de mener la politique municipale. Elle est le résultat cette situation, d'une incompréhension sur comment préparer l'avenir.

J'en tire bien évidemment, car je suis quelqu'un qui ne fuit pas ses responsabilités, jamais, j'en tire bien évidemment ma part de responsabilité. Je peux aisément comprendre que mon côté bulldozer peut gêner, que mon envie débordante d'aller vite peut indisposer, que ma manière de travailler peut perturber etc. etc., je suis loin d'être parfait, comme nous tous heureusement, le monde en serait tellement ennuyeux.

Mais avec l'ensemble de ces défauts, j'ai toujours essayé, dans le respect de mon engagement au sein de la majorité municipale, j'ai toujours essayé de faire en sorte que les missions qui étaient les miennes répondent aux exigences, à la ligne politique, au programme sur lequel nous avons été élus. Voilà pourquoi monsieur le Maire, je ne serai pas comme vous, je n'insulterai pas 10 ans de collaboration en me fourvoyant dans des propos aussi inexacts qu'incorrectes comme vous avez pu le faire en osant écrire ce que vous avez écrit dans l'arrêté portant retrait des délégations qui étaient les miennes, cela va m'obliger à y revenir dans un instant. Oui monsieur le Maire, 10 ans de collaboration à vos côtés où, indéniablement, j'ai appris, beaucoup appris même, où ensemble, nous avons très souvent mené des campagnes électorales, des combats politiques, nous avons passé de très bons moments, de travail, de complicité, de plaisir aussi, et des moments un peu moins simple, plus complexe surtout lors de cette dernière année. Mais malgré la situation d'aujourd'hui monsieur le Maire, je ne peux me résoudre à vous accabler, comme si vous aviez d'un adversaire de toujours. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui nos visions sont différentes sur la manière de mener un certain nombre de sujets au niveau de la politique locale, que je vais vous trouver d'un seul coup tous les défauts possibles. Pour tout vous dire, après avoir lu votre argumentation, je me suis souvenu ce proverbe que vous employez de temps à autre : « quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ».

Bref et franchement, monsieur le Maire, vous auriez pu trouver un certain nombre d'arguments pour étayer votre décision, celle-là même de me retirer mes délégations, je vais même vous en donner des exemples pour vous montrer que cela était possible tout en restant dans les limites du raisonnable : vous avez utilisé celui du manque de communication, pourquoi pas ? Cela peut-être votre sentiment après tout, et effectivement cette dernière année plus compliquée où nos rapports se sont refroidis la communication n'était pas des plus fournies entre nous. Vous auriez aussi pu utiliser celui-là : deux visions différentes sur la mise en place du projet municipal, ou même encore : incompréhension chronique existante entre monsieur le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint etc. etc. à ce niveau-là je n'aurais aucune difficulté pour accepter votre argumentation, tout au moins concernant le retrait du poste de 1<sup>er</sup> adjoint, car je reconnais volontiers que ce poste est politique et que si le maire ne se trouve plus exactement sur la même longueur d'onde que son 1<sup>er</sup> adjoint, il peut vouloir trouver une oreille plus complaisante, cela s'appelle un remaniement, cela se fait certes peu au niveau des municipalités mais, personnellement, je n'aurais pas vu d'inconvénient à en discuter. Là où cela me pose un peu plus de problème, ça concerne les délégations de la jeunesse et des ALSH.

Monsieur le maire vous avez préféré utiliser une argumentation bien plus surprenante qui laisse un goût amer dans la bouche après l'avoir lu. Je vous cite : « depuis plusieurs mois monsieur Steve Bansch s'est opposé publiquement au maire , monsieur Steve Bansch s'est notamment abstenu de tout travail en direction de la jeunesse, monsieur Steve Bansch est à l'origine d'une rétention d'information sur les ALSH et colonies de vacances, monsieur Steve Bansch fait preuve d'un manque total de communication avec monsieur le Maire, monsieur Steve Bansch a entrepris des démarches pour recruter des candidats pour les élections municipales de 2020 sans en informer monsieur le Maire, monsieur Steve Bansch entretient des mauvais rapports avec la quasi-totalité du groupe majoritaire au conseil municipal et avec plusieurs agents du personnel communal », en fait vous auriez pu résumer tout ça par une seule phrase monsieur le Maire : « monsieur Steve Bansch formant un complot contre monsieur le Maire point final », car en vous lisant monsieur le Maire, j'ai eu l'impression aussi dérangeante qu'incommodante que vous étiez tombé dans une théorie dangereuse, celle du complot, celle-là même qui malheureusement altère une partie de nos facultés de jugement.

Mais reprenons, « monsieur Steve Bansch s'est opposé publiquement au Maire » : je conteste formellement cette formule, j'ai toujours respecté les décisions prises à la majorité dans nos réunions et même si, effectivement lors de ces réunions, je mettais toute mon énergie pour défendre mon point de vue à la fin, je me pliais bon gré malgré à la décision majoritaire, je m'évertuais et même à dire pour clore les rumeurs, qui circulaient surtout en interne, selon lesquelles mes ambitions viseraient votre place, je m'évertue à dire que si vous démissionnez avant la fin de votre mandat, sauf pour raisons de santé bien évidemment, alors moi aussi, je démissionnais, je ne pouvais offrir plus belle preuve de fidélité. Malgré que notre relation se soit tendue au fil de ces derniers mois, je me suis toujours imposé un devoir de réserve face à la population, quitte à me mettre dans des situations délicates par rapport à mes propres pensées, d'ailleurs, la surprise quasi générale des waziérois à l'annonce de cette nouvelle prouve, si besoin en était, que la majeure partie de la population ne soupçonnait pas ce que vous dénoncez, c'est-à-dire ma soi-disant opposition publique envers vous.

Concernant l'abstention de tout travail en direction de la jeunesse, qui a d'ailleurs valu à la conseillère déléguée à la jeunesse madame Kadi, le même sort que moi c'est-à-dire le retrait de sa délégation, comment vous dire ma stupéfaction face à cet écrit venant de votre part. Cette stupéfaction a été telle que je me suis posé une question, assez originale, la voici : « suis-je la victime d'une caméra cachée ? » Inversons un instant les choses monsieur le Maire, admettons que la loi serait ainsi faite, que moi-même, je puisse mettre au vote votre tête, car à mi-mandat, vous n'avez toujours pas réalisé la rénovation de l'école Copernic, créé la halte-garderie, créé une salle pour l'organisation des fêtes familiales, la destruction du pont etc. etc., absurde allez-vous dire, et on serait totalement d'accord. Franchement, et même s'il y a encore des choses à réaliser au niveau de la jeunesse, s'il y a bien un domaine où je n'ai pas ménagé ma peine, mes efforts, c'est bien en direction de la jeunesse. Dès le lendemain de ma prise de fonction, dès le lendemain, en accord, à l'époque, avec la direction du Centre Social, pour moi véritable structure à même de m'épauler dans ma tâche, j'ai engagé un processus d'écoute et de dialogue avec la jeunesse car les élections municipales avaient été révélatrices d'un malaise, la jeunesse ne se sentait plus écouté, entendue par ses élus. Moi qui venait de débiter mon premier mandat d' élu, j'en ai pris plein la face, je n'ai pas bronché, j'ai écouté, essayé de comprendre et avec le concours des professionnels travaillant au sein de notre Centre Social, nous avons essayé de tirer un diagnostic sur ce malaise alors même que Waziers est une ville réputée pour donner beaucoup à sa jeunesse. Oui, oui, j'ai travaillé essentiellement avec notre Centre Social parce que pour moi le service jeunesse, notre Centre Social est le mieux placé pour en être le principal acteur. Le travail sur la jeunesse c'est large, très large, on peut même remonter jusqu'au relais d'assistantes maternelles monsieur le Maire, une belle réalisation que nous avons menée ensemble, j'ai essayé, j'ai toujours essayé de m'appliquer à tous les niveaux, d'être le plus disponible possible. Bref, il y a des fois où un simple message résume tellement bien votre action, que vous vous dites que vous n'avez certainement pas besoin de vous justifier plus que cela. Alors permettez-moi de vous lire une partie d'un des messages que j'ai reçu, il s'agit d'un message d'une waziéroise qui venait d'apprendre la nouvelle et qui n'a aucun intérêt à m'envoyer un tel message surtout écrit : « Tu es pour moi et beaucoup, une personne vraie, humaine, à l'écoute de ses habitants quels qu'ils soient, tu prends ton rôle très à cœur, tu as pour moi changé l'image un peu assombri que les gens avaient de la mairie fut un temps, tu as apporté beaucoup à la jeunesse et à la ville ». Vous en tirerez chacun les conclusions que vous souhaitez, mais pour moi, ce genre de message est la seule récompense qui compte à mes yeux. Concernant la rétention d'informations au niveau des ALSH et colonies de vacances, cela relève plutôt d'un problème de communication entre nous, mais j'affirme ici que l'ensemble des

informations qui devaient être connues par le maire vous a été transmis, vous avez d'ailleurs participé à l'ensemble du processus de préparation de ces ALSH et colonies de vacances, du recrutement en passant par le briefing de nos équipes, en validant le choix du nouveau lieu de séjour au camping des flots bleus, objectifs remplis qui apparaissaient sur notre programme municipal avec la diversification des destinations, d'ailleurs de l'aveu même d'un très grand nombre de waziérois, cet ALSH 2017 a été d'un cru exceptionnel.

Concernant l'entreprise de démarches pour recruter des candidats pour les élections municipales 2020, qu'il est pénible, qu'il est pénible de devoir se justifier sur un point si grotesque que celui-là. Soyons clairs, vous avez monsieur le Maire choisit un 1<sup>er</sup> adjoint trentenaire, qui automatiquement, pour ne pas dire naturellement, est considéré par la population comme celui qui est amené à prendre le relais à un moment donné. Cela entraîne évidemment de nombreuses personnes à pousser la porte de la discussion, sur l'avenir, sur les envies de s'investir, oui, des discussions comme celles-ci, j'en ai eu des dizaines, pour ne pas dire plus, mais cela restait une simple conversation dans un cadre informel. J'affirme ici, qu'à l'heure d'aujourd'hui, je n'ai jamais, dans un cadre officiel, proposé à qui que ce soit de se porter candidat pour les prochaines élections, ni sur une liste où vous seriez tête de liste, ni sur une liste où je serais tête de liste, cela n'est que rumeurs et je le répète encore une fois ici, on peut s'empêcher soi-même de parler mais on ne peut pas empêcher les autres de parler. Concernant les possibles mauvais rapports que j'entretiendrais avec la quasi-totalité du groupe majoritaire, je m'offusque d'une telle accusation, mais ce n'est pas ce soir que je vais m'aventurer à demander des explications, j'irai les voir, un certain nombre, pour leur demander si la formulation que vous avez utilisée, dans votre arrêté, monsieur le Maire est exacte. Certes, je n'étais pas dans la complaisance quitte à froisser, mais je n'ai jamais senti, chez une majorité des membres du groupe, une animosité telle à mon égard.

Concernant de possibles mauvais rapports que j'entretiendrais avec plusieurs agents du personnel communal, permettez-moi, monsieur le Maire, de m'étonner que vous qui dénoncez régulièrement la mainmise de radio chiotte, vous en faites aujourd'hui un des principaux commentateurs, il y a aussi un certain nombre de messages et d'appels téléphoniques amicaux, d'un certain nombre d'agents du personnel communal qui me font dire que je n'ai pas dû être si désagréable que cela avec eux. Vous allez bientôt vous adresser à eux, sachez que je vais faire de même. Il est parfois nécessaire de balayer devant sa porte avant de lancer de tels arguments. Monsieur le Maire autant dans mes fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint qui implique déjà travail considérable, que dans celle d'adjoint à la communication, à la jeunesse, aux ALSH, j'ai essayé de donner le meilleur de moi-même pendant les trois ans et demi de mandat, vous-même, me conseillant de toujours faire attention à ne pas se faire dévorer par la politique et faire attention à garder des moments pour sa vie familiale, jusqu'à aujourd'hui, je n'avais pas réussi à le faire. Je parle qu'à de très brèves occasions de ma vie privée, mais aujourd'hui je me dois de le faire, car si manque d'implication il y a eu, alors je n'avais pas assez de 24 heures dans une journée. Je ne suis pas de ceux qui se plaignent, car ce que je fais, je le fais en pleine connaissance de cause, mais sachez pour vous donner qu'un seul exemple, que mon fils qui est né en août 2013, soit sept mois avant les élections municipales, n'a pas eu la chance de partir plus de trois jours consécutifs avec son père en vacances, car celui-ci a tellement une haute considération du mandat que lui avait confié la population waziéroises, qui se faisait un devoir d'être présent lors de chaque vacances scolaires pour être en permanence aux côtés de la jeunesse waziéroises.

Alors voilà, j'ai à mon niveau, avec les moyens qui étaient les miens, et ceux mis à ma disposition, essayé par moments avec réussite, par moments certainement avec maladresse, essayé de faire évoluer, bouger, changer un certain nombre de choses, de pratique. Je pensais

sincèrement, mais aussi dois-je bien l'avouer ce soir, naïvement, pouvoir réussir en étant à l'intérieur de la machine. On dirait bien que j'ai perdu mon pari. Oui, j'ai même été jusqu'à tenter l'électrochoc, oui monsieur le Maire, en évoquant la possibilité d'un départ, force est de constater aujourd'hui que c'est la voie qui m'est montrée. A vous mes camarades, ou à ceux qui le restent, à qui je n'ai pas beaucoup parlé depuis la rentrée, certains d'entre vous ont d'ailleurs pu en être étonné, ce n'est pas que j'avais décidé d'abandonner, ce n'est pas dans mon caractère. Non, j'ai décidé de prendre du recul pour ne pas vous placer dans une situation compliquée à gérer, tant au niveau politique, que relationnel, sachez que je reste l'un des vôtres au niveau de notre idéal politique, à ce niveau là rien n'est remis en cause, mais ma place ne sera évidemment plus la même, cette pseudo liberté qui m'est rendue par la force des choses, je compte bien m'en servir, je compte mettre tout en œuvre pour créer les outils nécessaires afin de continuer à peser sur la politique locale, car même si en cette fin d'année je vais prendre un peu de temps pour retrouver les miens, je ne compte pas pour autant tourner la page, je compte même plutôt en écrire une nouvelle.

Concernant le vote de ce soir, l'équation est en fait assez simple, je vais vous la résumer, monsieur le Maire parce que cela relève uniquement de votre fonction de Maire, vous avez pris la décision de procéder au retrait des délégations qui étaient les miennes, à savoir la jeunesse, les ALSH et les colonies de vacances. Je suis donc pour ainsi dire devenu un 1<sup>er</sup> adjoint dans une prison de verre, un 1<sup>er</sup> adjoint qui ne peut plus rien entreprendre. Vu ma philosophie politique qui ne consiste qu'à prendre des postes à responsabilité seulement et seulement si mon action peut influencer sur le cours des choses afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de notre population, et vu que ces conditions ne sont plus réunies, que détenir une place, pour une place, ne fait pas non plus partie de mes principes, j'ai le plaisir, au risque de vous surprendre, de vous annoncer que ce soir, j'ai décidé d'être en phase avec ce que je suis, avec ce que je pense, avec ce que je crois, j'ai donc décidé de voter pour le retrait du poste de 1<sup>er</sup> adjoint. Ce soir la jeunesse issue de la majorité municipale paye un lourd tribut de son insolence à vouloir changer les manières de faire. Ce soir la jeunesse issue de la majorité municipale est décimée suite à son envie d'avancer dans une direction qu'obstinément on lui refuse de prendre. Mais ce soir la jeunesse issue de la majorité municipale est parfaitement consciente de subir un affront, qu'elle estime ne pas mériter, elle sera, cette jeunesse issue de la majorité municipale, se souvenir de ce moment et en tirera toutes les leçons pour l'avenir.

Merci.

#### Monsieur le Président :

J'ai laissé la parole à monsieur Bansch, à Steve, je continue à l'appeler Steve je n'ai aucune raison de l'appeler monsieur Bansch.

Je voudrai simplement vous dire et je l'ai dit dès le début, je n'ai pas l'intention ce soir d'entamer un débat polémique sur cette question mais, si vous avez bien écouté cette intervention, en fait c'est moi qui devrait partir puisque je n'ai pas compris ce qui se passait, je n'ai pas écouté, donc vraiment c'est moi, j'ai fait mon temps, je devrai partir.

Ce n'est pas mon opinion.

Je maintiens le reproche que je fais à Steve, s'il a travaillé pour la jeunesse, pourquoi ne m'en a-t'il pas parlé ?

Pourquoi nous n'en n'avons pas débattu ? Pourquoi je n'ai pas eu de retour ?

Je m'excuse mais c'est comme cela. Moi j'ai respecté ton intervention, je n'ai pas ricané comme tu le fais et cela montre bien un petit peu les choses.

On peut tout nous expliquer, nous invoquer, la réalité c'est que tous ceux et celles qui sont dans la salle à part les membres de la majorité, n'ont pas ce travail de proximité que j'ai eu. Tous

peuvent ici et vous verrez le résultat du vote, tous peuvent ici affirmer que non il n'y avait plus de communication, plus de débat.

Je vais en rester là, je serai amené tranquillement, sereinement en dehors des remous, à m'expliquer et à mener certaines bagarres.

J'ai bien compris un certain nombre d'allusions et je ne me fais pas non plus d'illusions sur la manière dont les choses se passeront.

Ce que je peux affirmer ce soir à toutes et à tous dans la salle, y compris à la jeunesse et surtout à la jeunesse, vous m'aurez toujours à vos côtés, ma porte est ouverte, je suis prêt à discuter de tout avec vous, mais je suis surtout prêt, moi, à vous dire la vérité sur ce que l'on peut faire ou ne pas faire.

J'en resterai là pour ce soir, je reviendrai plus tard sur un certain nombre d'autres choses.

Quels sont celles et ceux qui souhaitent que le vote ait lieu à bulletin secret ?

Monsieur Desmons :

Pour vous répondre à cette question au nom de notre groupe, j'aurai besoin de faire un commentaire monsieur le Maire. M'autorisez-vous ?

Cela va paraître dérisoire après ce que l'on vient d'entendre, et je pense que nous sommes plusieurs ici à être un peu surpris du choc des mots que l'on vient d'entendre.

Que vous vous sépariez aujourd'hui, on en prend acte, c'est votre cuisine interne, si cela vous permet de mieux travailler, quel que soit le choix du vote, c'est très bien.

On note en tout cas que c'est le 3<sup>ème</sup> adjoint en trois ans qui est mis de côté.

Pour notre part nous aurions souhaité un vote à bulletin secret mais j'entends monsieur Bansch qui lui-même appelle à retirer ses délégations, donc l'issus du vote ne fait pas de doute, nous ne souhaitons pas demander le vote à bulletin secret au nom de notre groupe.

Monsieur le Président :

Monsieur Desmons une toute petite précision, lorsque votre groupe, pour pouvoir rester au conseil municipal à cinq élus, a dû épuiser toute sa liste, jusqu'au 29<sup>ème</sup>, je n'ai fait aucun commentaire, je vous le rappelle. Vous auriez dû avoir l'élégance de vous souvenir de cette période.

Vote à main levée.

**Vote : 20 POUR**

**8 ABSTENTIONS**

**1 CONTRE**

**Fixation du nombre des adjoints**

Monsieur le Président :

Cette question est retirée de l'ordre du jour sur les conseils de monsieur le Sous-Préfet, qui pense que celle-ci doit être évoquée au prochain conseil de décembre.

Départ de madame DELAIN.

**Délégation de pouvoirs au Maire et à l'adjoint aux finances**

Monsieur le Président :

En cas d'absence de ma part et pour ne pas retarder le fonctionnement de la mairie surtout en matière de finances, je souhaite qu'un second élu ait la signature.



Cette délibération annule et remplace celle adoptée lors de la séance du conseil municipal du 06 avril 2014.

Il s'agit des délégations prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, à l'article L 2122-22, pour me permettre d'assurer le bon fonctionnement administratif de la collectivité pendant la durée de mon mandat, et vouloir autoriser les mêmes délégations à monsieur l'adjoint aux finances, à savoir :

- Modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 92

Le maire et l'adjoint aux finances peuvent, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations consenties en application du 3<sup>ème</sup> alinéa du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Monsieur Desmons :

On s'abstient. Quand même un petit commentaire. Pour monsieur Mascarte, ce sont les pouvoirs du 1<sup>er</sup> adjoint sans le titre, c'est cela ?

Monsieur le Président :

Oui. Et ce qui ne prédispose pas des propositions qui vous seront faites au prochain conseil puisqu'on peut très bien laisser ces délégations à monsieur Mascarte en tant qu'adjoint aux finances et prévoir un autre 1<sup>er</sup> adjoint.

Adopté à la majorité.

Départ de monsieur HAMROUNI.

Finances : DM n°2

Monsieur Mascarte :

<b>COMMUNE DE WAZIERS (59119)</b> <b>BUDGET 2017</b> <b>DECISION MODIFICATIVE N°2</b>
---

	CHAPITRES	ARTICLES	DESIGNATIONS	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
<b>INVESTISSEMENT</b>	20	2051	Concessions et droits - Logiciels	8 000,00 €		Démat compta - paie
	21	2128	Aménagements de terrains	5 600,00 €		Stade allendé
	21	21311	Hôtel de ville	20 200,00 €		Constru

	21	21312	Bâtiments scolaires	18 200,00 €		Cofely (copernic)
	21	2158	Autres install, matériels et outillages	1 200,00 €		
	21	2184	Mobilier	1 800,00 €		
	O23	O23	Virt de la section de fonctionnement		19 000,00 €	
	10	10222	FCTVA		-24 500,00 €	
	13	1381	Subventions Etat		14 650,00 €	FSIL + DETR
	23	2313	Immobilisations en-cours / Constructions	-45 850,00 €		
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>9 150,00 €</b>	<b>9 150,00 €</b>	

	CHAPITRES	ARTICLES	DESIGNATIONS	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	O11	60622	Carburants	3 000,00 €		
	O11	60623	Alimentation	17 000,00 €		classe de neige + ALSH
	O11	60633	Fournitures de voiries	4 000,00 €		
	O11	611	Contrat de Prestation de services	24 000,00 €		
	O11	615232	Entretien répar. Réseaux	1 000,00 €		

O11	61551	Entretien matériel roulant	5 000,00 €		
O11	6161	Primes assurances	3 500,00 €		
O11	6156	Maintenance	-6 300,00 €		
O11	6226	Honoraires	5 500,00 €		
O11	6236	Catalogues et imprimés	1 000,00 €		
O11	6247	Transports Collectifs	4 500,00 €		
O11	6288	Autres services	5 000,00 €		
O12	64162	Emploi d'avenir	100 000,00 €		
O12	64168	Autres emplois insertion	-100 000,00 €		
O23	O23	Virt à la section d'investissement	19 000,00 €		
O13	6419	Rbst sur rémunération du personnel		15 000,00 €	
70	70631	Redevance à caract. sportif		-15 000,00 €	
70	7067	Redevance services periscolaires		9 000,00 €	
73	73111	Taxes foncières et habitation		30 000,00 €	QPV

	73	7381	Taxes additionnelles aux droits de mutation		5 000,00 €	
	74	744	FCTVA partie fonctionnement		17 600,00 €	
	74	74741	Subvention des communes		4 600,00 €	Douai / Ecoles Copernic - Chopin
	77	7711	Produits exceptionnels - pénalités		19 000,00 €	Gauthiez-Taquet
	77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		1 000,00 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT			86 200,00 €	86 200,00 €	
	<b>TOTAL GLOBAL DM N°2</b>			95 350,00 €	95 350,00 €	

**Monsieur le Président :**

Une précision sur les 30 000€ concernant les taxes foncières et habitations, je reviendrai dessus puisque que l'on a un point d'information au conseil tout à l'heure.

Il s'agit d'une DM2 technique. Nous avons utilisé les recettes nouvelles et nous les avons réparties et avons rectifié à la marge un certain nombre de lignes.

**Monsieur Desmons :**

Pour le vote, vous avez apporté encore plus de détails lundi soir. Nous n'avons pas de remarque, ni de question supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

**Finances : sport dans les écoles : remboursement de frais**

**Madame Morantin :**

Les 16, 17 et 19 octobre 2017, les ETAPS de la commune ont emmené les enfants dans le cadre scolaire à Lewarde pour une course d'orientation.

Le coût de la restauration pour les ETAPS a été de 84.11 €. Il est demandé au conseil municipal de rembourser la somme de 84.11 € à Monsieur Olivier MAZURE qui a procédé à l'avance des frais

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Remboursement de frais de lunettes**

Monsieur Mascarte :

Dans le cadre des ALSH, un enfant a cassé sa paire de lunettes.

Il n'existe pas de tiers.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de cette paire à Madame MEFTAH.

Le montant du devis s'élève à 110 €.

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Remboursement de frais médicaux**

Monsieur le Président :

Quatre agents de la collectivité ont passé des visites médicales et ils ont dû avancer les frais. Je vous demande donc de les rembourser tous les quatre à hauteur de 25€ par personne.

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Subventions allouées aux associations sportives hors prime de classement**

Madame Parnetzki :

Suivant le mode de calcul que nous avons voté l'an dernier.

Clubs	Subvention 2017	Acompte déjà versé	Solde à verser
US Mineurs	25 593 €	12 428 €	13 165 €
Aïkido	442 €	224 €	218 €
Tennis	600 €	275 €	325 €
Natation Adulte	1 862 €	1 065 €	797 €
Natation Jeunes	4 608 €	2 449 €	2 159 €
GEA	869 €	470 €	399 €
WAB	1 298 €	812 €	486 €
Judo	5 004 €	2 432 €	2 572 €
AJP	1 838 €	1 596 €	242 €
Handball	2 968 €	1 386 €	1 582 €
Full-Force	3 853 €	2 091 €	1 762 €
Total	48 935 €	25 228 €	23 707 €

Monsieur le Président :

Les quelques différences sont en majorité dues à des baisses d'effectifs et pour une ou deux associations c'est la nouvelle méthode de calcul qui les pénalise plus qu'avant.

Des questions ?

Monsieur Desmons :

Oui, globalement nous sommes d'accord pour voter ces subventions aux associations. Un commentaire quand même sur une association, la natation jeune. Il n'y a plus que trois éducateurs cette année, il y en avait onze l'an dernier, donc juste s'assurer qu'ils ne se sont pas trompés parce que cela fait une grosse différence quand même.

Ensuite, c'est une remarque, c'est un peu technique, mais c'est fidèle au calcul que nous avons adopté l'an dernier. Le fait de prendre 100% sur les effectifs, cela a fait l'effet stabilisateur que l'on voulait, mais aussi un effet boule de neige avec aussi une association qui a vu sa subvention augmenter l'année dernière voit aussi mécaniquement sans rien faire augmenter cette année, donc ça c'est peut-être un petit effet qu'il faudra voir sur le temps.

Ok pour les voter.

Enfin madame Parnetzki m'attend sans doute au tournant comme l'an dernier, quand est ce que l'on s'attaque au deuxième volet qui sont sur les subventions « prime de classement » que personne ne comprend. Merci.

Madame Parnetzki :

Nous sommes en train d'y réfléchir fortement.

Monsieur le Président :

Dès que l'on peut, on s'y met.

Sur les renseignements qui vous ont été fournis, ce sont les renseignements que nous ont fourni les clubs.

Madame Mutte :

Je fais partie du club waziers natation jeune, il y a toujours trois éducateurs.

Monsieur Desmons :

C'était une erreur l'an dernier dans ce cas.

Monsieur le Président :

Je rappelle que l'on s'est donné trois ans, et c'est à l'issue de l'année prochaine que nous pourrions avoir une réunion pour faire le bilan et on applique bien ce que nous avons collectivement décidé, y compris avec les associations sportives.

Adopté à l'unanimité.

**Finances : Subventions allouées au Secours Catholique et au Club des anciens du Lycée Professionnel de Waziers**

Monsieur le Président :

En 2016, ces deux associations ne nous avaient pas donné les justificatifs et n'avaient pas reçu leurs subventions. Quand nous avons établi le budget 2017 et la liste des subventions, elles n'ont pas été reprises. Depuis, elles nous ont fourni leurs documents et je vous demande d'accepter qu'on leur verse leurs subventions.

- Secours Catholique : 553 €
- Club des Anciens du Lycée Professionnel de Waziers : 173 €

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : subvention allouée au Centre Social dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse**

Monsieur le Président :

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2016, la commune de Waziers a reçu une subvention de la CAF d'un montant de 111 654.71 € dont une partie revient au Centre Social. Ce montant est de 88 068,10 €.

Des questions ?

Monsieur Desmons :

Je profite aujourd'hui vu le point sur le retrait des délégations. Est-ce que vous envisagez de remanier les élus qui représentent la collectivité au sein du Centre Social dont monsieur Bansch fait partie ?

Monsieur le Président :

Vous aurez toutes les informations au conseil municipal du mois de décembre.

Monsieur Desmons :

D'accord, merci.

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Revalorisation des loyers des habitations et des garages communaux situés rue Faidherbe, rue de Bernicourt, rue Paul Eluard et Cité du Calvaire**

Monsieur Mascarte :

Il est exposé à l'assemblée délibérante que l'article 9 de la loi n°2008.111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat modifie l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi n°2005.841 du 26 juillet 2005.

Nouvel indice de référence de loyer : 126.19

Variation annuelle de l'indice de référence des loyers : + 0.75% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Fonds de concours aux communes pour les piscines municipales**

Monsieur Richard :

Après la construction de Sourcéane au Raquet, la volonté forte de la CAD est de développer l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes. C'est pourquoi, le contrat de délégation de service public conclu avec Récréa prévoit, au bénéfice des écoles primaires des communes de notre territoire, un tarif de 60 € TTC par classe et par créneau ; la CAD prenant en charge la différence avec le coût réel de la prestation.

Si Sourcéane permet de compléter l'offre de créneaux disponibles sur notre territoire, cet équipement ne saurait venir en concurrence des équipements municipaux existants qui accueillent déjà de nombreuses écoles. Une harmonisation des tarifs sur les équipements des communes d'Auby, Douai, Sin-le-Noble et Waziers s'est opérée pour que l'ensemble des communes qui souhaitent prendre en charge le coût de la natation scolaire de leurs écoles, bénéficient de ce tarif unique de 60 € TTC.

Eu égard au service rendu au public par ces équipements qui contribuent ainsi à la politique communautaire d'apprentissage de la natation, la CAD souhaite participer au financement d'un poste de maître-nageur sauveteur dédié à cet apprentissage pour les scolaires du 1<sup>er</sup> degré dans ces piscines, en attribuant chaque année et pour chaque équipement aux communes concernées un fonds de concours d'un montant de 40 000 €.

Je tiens à préciser que cette décision prise par la CAD, a été impulsée encore une fois par notre maire et moi-même lors d'un séminaire il y a deux ans où nous avions un peu tempêté sur le



fait que Sourcéane aurait pu éventuellement porter préjudice au bon fonctionnement de nos piscines communales.

Il s'avère qu'après avoir fait le bilan, il y a une légère influence sur la fréquentation de la piscine de Waziers. La non occupation des bassins est certainement plus due au désengagement du Conseil Général au niveau des collèges que l'ouverture de Sourcéane.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'autoriser l'attribution, aux conditions susvisées, du fonds de concours de 40 000 € par la CAD à la ville de Waziers ;
- D'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président :

Une petite précision, ce sont des recettes de fonctionnement et non pas d'investissement, et ensuite il faut délibérer tous les ans, cela ne peut pas être une rente à vie, il faut remplir certaines conditions.

Pas d'objection ?

Monsieur Desmons :

Non, il serait dommage de s'en priver, surtout comme vous l'avez rappelé au début, nous avons perdu 15 000€ cela compense.

Adopté à l'unanimité.

### **Ressources Humaines : Création de postes**

Monsieur le Président :

Considérant la nécessité de créer trois emplois d'Adjoint technique, en raison de nomination stagiaire et augmentation du temps de travail.

Il est demandé à l'assemblée délibérante la création de trois emplois d'adjoint technique, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10/11/2017,

Filière : technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Grade : Adjoints technique :

- ancien effectif 30

- nouvel effectif 33

Il s'agit d'une augmentation temps de travail de 30 à 35h pour une dame de service, une autre dame est nommée stagiaire ainsi qu'un emploi jeune aux espaces verts.

Donc on nomme deux stagiaires et une augmentation du temps de travail.

Monsieur Desmons :

Concernant l'augmentation du temps de travail, c'est pour faire de nouvelles choses pendant son temps de travail ?

Monsieur le président :

Nous avons parmi le personnel des gens qui font des remplacements, quand on stagiarise une personne on le fait à 35h, c'est un complément d'intervention d'une personne non titulaire qui va prendre ces heures, pour une unité de travail. Cette dame va être dans un poste de 35h, nous n'allons pas la mettre à 28h et mettre quelqu'un d'autre en complément des 28h.

Monsieur Desmons :

Le personnel c'est votre domaine, mais je voudrai vous rappeler que la Cour des Comptes vous a épinglé parce que il y avait une augmentation d'1 million d'€ sur 80% de la partie des charges du personnel, voilà le pourquoi de ma question, je veux bien comprendre de quoi il s'agit. Quel va être l'impact sur la masse salariale ?

Monsieur le Président :

Il n'y a pas d'impact.

Je vais vous rappeler sur la Chambre Régionale de la Cour des Comptes et sur ce fameux million que vous répétez sans arrêt sur une période.

C'est intéressant, comme il y a beaucoup de monde cela permettra que tout le monde comprenne bien, sur cette période nous avons eu :

- une augmentation de 130 000€ de l'assurance du personnel,
- la création des NAP (un peu plus de 300 000€),
- la période où nous avons embauché des contrats d'avenir pour plus de 200 000€,
- et ensuite sur cette période il y a bien évidemment des changements de position du personnel.

Si nous n'avions pas eu cette partie, les dépenses de personnel auraient augmenté dans la moyenne.

J'ajoute que la Chambre Régionale des Comptes ne nous parle que de la dépense mais ne nous dit pas en face que nous avons eu des recettes. Il s'agit des participations du Conseil Régional au niveau des contrats d'avenir et les NAP.

Donc n'utilisez pas trop cet argument car vous savez pertinemment qu'il est faux, il n'est qu'apparent, sinon il ne fallait employer de contrats d'avenir, pas de NAP.

Est-ce que vous êtes d'accord ?

Adopté à l'unanimité.

### **Piscine municipale : Adoption du règlement intérieur**

Monsieur le Président :

Je pense que tout le monde a lu le règlement.

Madame Parnetzki :

Merci monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité.

### **SMTD : Prise en charge par la commune des cartes de transport Or pour les personnes âgées**

Monsieur Richard :

Pour l'année 2018, les critères d'attribution de cette carte demeurent inchangés. Son coût s'élève à 42,00 €.

Le SMTD n'assure pas la prise en charge à 50% de la carte OR.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer en vue de confirmer la participation à 100% de la commune pour l'année 2018.

18 personnes ont bénéficié de la carte du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017 (22 personnes pour la même période en 2016) soit un coût total à charge de la commune de 756,00€ Adopté à l'unanimité.

### **SMTD : prise en charge par la commune des cartes de transport pour les personnes en démarche d'insertion**

#### **Monsieur Richard :**

Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis propose aux publics en démarche d'insertion une carte de transport permettant d'avoir une libre circulation sur le réseau évéole pour une période allant de 4 à 12 mois. Ce dispositif a pu se mettre en place grâce à la participation financière des communes.

Pour les waziérois, la carte demandeur d'emploi et la carte allocataire du RSA sont gratuites.

#### **Pour la carte demandeur d'emploi (carte JOB)**

Pour l'année 2018, les critères d'attribution de cette carte n'ont pas changé. Son coût est cette année de 10,00 €.

Après prise en charge de 50 % de ce coût par le SMTD, le coût résiduel de la carte est de 5,00 €.

Par délibération en date du 26 octobre 2005, le Conseil Municipal a reconduit la prise en charge par la commune de ce coût résiduel.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer en vue de confirmer la reconduction de la participation de la commune pour l'année 2018 à hauteur de 50 %, soit une participation de 5,00 €.

#### **Pour la carte allocataire du RSA**

Pour l'année 2018, les critères d'attribution de cette carte n'ont pas changé. Son coût est cette année de 30,00 €.

Après prise en charge de 50% de ce coût par le SMTD, le coût résiduel de la carte est de 15,00 €.

Par délibération en date du 22 décembre 2005, le Conseil Municipal a décidé la prise en charge par la commune de ce coût résiduel à hauteur de 50% soit 15,00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer en vue de confirmer la reconduction de ces participations de la commune pour l'année 2018.

Pour votre information, du 1er janvier au 31 août 2017 :

- 146 cartes JOB ont été attribuées pour la ville de Waziers soit un coût total à la charge de la commune de 730,00 € (181 en 2016 pour la même période).
- 171 cartes RSA ont été attribuées pour la ville de Waziers soit un coût total à la charge de la commune de 2 565,00 € (197 pour la même période en 2016).

Adopté à l'unanimité.

### **SCOT : Nouvelle convention Service Energie Collectivité**

#### **Monsieur Humery :**

Depuis 2011, le syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis propose à toutes les collectivités du territoire de moins de 15 000 habitants d'adhérer au Service Energie Collectivités. Ce service permet aux communes de bénéficier d'une ingénierie spécialisée pour diminuer les consommations de leur patrimoine (bâti et éclairage public), réaliser des rénovations et constructions performantes et développer des projets d'énergies renouvelables. Les conventions arrivant à échéance fin 2017, le SCOT souhaiterait connaître le position des communes quant à un renouvellement de ce dispositif pour la période 2018-2020.

Le montant de la cotisation sera déterminé en fonction du nombre de communes adhérentes. Devant l'intérêt d'adhérer à ce dispositif, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion de la commune de Waziers à ce service.

Monsieur le Président :

C'est cette aide du SCOT qui nous a permis d'avoir une subvention, si vous vous souvenez, de Ségolène Royal d'un peu plus de 100 000€ pour le renouvellement de l'éclairage public. Adopté à l'unanimité.

### **Intercommunalité : Compétence tourisme – Adoption du rapport de la commission locale des transferts de charges**

Monsieur le Président :

Il s'agit d'adopter le rapport de la commission locale des transferts de charges entre la ville de Douai vers la CAD.

Monsieur Richard :

La commission s'est réunie le 26 septembre 2017, vous avez tous eu le rapport dans vos documents, de la commission des transferts de charges entre la ville de Douai vers la CAD pour trois communes vers la CAD. Ces transferts sont consécutifs à la prise de compétence en matière de tourisme par la CAD.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'émettre un avis sur ce rapport.

Dans ce rapport il y a tout le personnel, les rapports financiers, c'est assez détaillé.

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération portant autorisation d'ouverture des commerces le dimanche**

Monsieur le Président :

Vous savez que les commerces, non alimentaires je précise bien, a été par la Loi du 06 août 2015, il y a deux ans, autorisés à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an.

Lorsque le nombre de ces dimanches n'excède pas cinq, la décision du maire n'est pas soumise à avis conformément à l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Comme nous n'avons pas de demande qui dépasse les cinq dimanches par an, à mon avis nous ne serons pas sollicités. Ceci étant dit, nous aurons avant le 31 décembre la liste des ouvertures le dimanche avec l'accord local que les entreprises ont eu avec les syndicats, les représentants, etc.

C'est une délibération que nous serons amenés à prendre tous les ans.

Adopté à l'unanimité.

### **Information : Dégrèvement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties**

Monsieur le Président :

La loi prévoyait que dans le cadre des Quartiers de la Politique de la Ville, la municipalité serait frappée d'un dégrèvement de 30% des taxes foncières sur lesquelles l'Etat venait compenser que 40%, donc nous avons 30% à charge.

Mais, ce dégrèvement était bien prévu dans la loi que si les sociétés HLM présentaient une convention d'utilisation de ces fonds aux municipalités, et que l'utilisation de ces fonds ne devait pas venir remplacer ce qui était de leur responsabilité régalienne et ce qu'ils faisaient habituellement. Or, les sociétés HLM nous ont à plusieurs reprises fait des propositions de choses qui étaient déjà faites auparavant et même de choses qui étaient faites par la commune. Nous avons donc décidé au niveau de la communauté d'agglomération avec le Vice-Président chargé de ces questions, Freddy Kaczmarek, et l'ensemble des maires des communes qui étaient concerné par ce dégrèvement, nous avons refusé de signer cette convention. Nous avons attiré

l'attention des sociétés HLM que, dans ce cadre-là, elles risquaient de ne pas pouvoir avoir ce dégrèvement jusque 2020.

Nous n'avons pas été tellement écoutés, ils avaient l'air sûr d'eux. Or le Préfet des Hauts de France et la Sous-Préfète à l'égalité de chances, viennent de nous écrire en nous disant que nous avons parfaitement raison et que nous n'aurons plus de dégrèvement jusque 2020 parce que les sociétés HLM n'avaient pas respecté la signature de cette convention.

Les impôts ont toujours été incapables de nous donner les chiffres réels, et la méthode de calcul. Nous naviguons un peu à vue et nous avons tout à l'heure ajouté 30 000€ de recettes, à mon avis ce sera supérieur.

C'est en fait une bonne nouvelle jusque 2020.

Nous sommes les seuls en France à avoir été au bout de notre démarche.

### **Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Monsieur le Président :**

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

-j'ai signé la convention de mise à disposition occasionnelle du Gymnase Coët lors des collectes de sang avec l'Etablissement Français du Sang pour l'année 2018.

-j'ai signé la convention de mise à disposition de moyens entre les Restaurants du Cœur de la Région Lilloise et la commune de Waziers pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

### **Marchés publics :**

**- MP2017-017 :** Marché de prestations intellectuelles d'AMO pour la passation d'une DSP de restauration collective pour la ville de Waziers.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix des prestations : 50%
- 2) Valeurs techniques : 50%

-Méthodologie mise en œuvre, compréhension générale de l'étude, déroulement des éléments de mission...30%

- Références d'importance et de complexité équivalente, références en gestion de restauration collectives....20%

Nous avons reçu 5 offres.

- Enveloppe 1 : ESPELIA à Paris (75009)
- Enveloppe 2 : AGRIATE CONSEIL à Boulogne (92100)
- Enveloppe 3 : SPQR à Lyon (69006)
- Enveloppe 4 : CREACEPT à Lezennes (59260)
- Enveloppe 5 : BETR à Venissieux (69200)

Au regard des critères de jugement des offres, le marché a été attribué à CREACEPT pour un montant de 9 500,00 € HT.

**MP N° 2017-019 :** Accord-cadre pour la fourniture de livres scolaires à prix réduits – déstockage éditeurs pour les écoles de la ville de Waziers.

Nous n'avons reçu aucune offre.  
Cet accord-cadre a été classé sans suite.

**MP N°2017-020** : Marché de fournitures et d'installation d'un système d'alerte PPMS au sein des écoles de la ville de Waziers.

Le présent marché est un marché de fournitures passé selon les dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres sont :

- Prix : 50%
- La qualité des prestations : 30%
- Les délais et durée d'exécution : 20%

Nous avons reçu 7 offres.

- Enveloppe 1 : Desmarez à Compiègne (60477)
- Enveloppe 2 : My keeper à le bar sur loup (06620)
- Enveloppe 3 : Nord protection à Fresnes les Montauban (62490)
- Enveloppe 4 : Elecnor à Fenain (59179)
- Enveloppe 5 : Horloges huchez à Ferrières (60420)
- Enveloppe 6 : Pro incendie à Cambrai (59400)
- Enveloppe 7 : Devred à Dechy (59187)

Au regard des critères de jugement des offres, le marché a été attribué à DEVRED ELECTRICITE pour un montant de 9 614.00 € HT.

Je fais une petite pose pour vous dire qu'un appel à projet avait été lancé par l'Etat et que 130 projets avaient été retenus pour les Hauts de France dont le notre en bonne position. Malheureusement la semaine dernière, nous avons la surprise de recevoir un courrier du Préfet qui nous annonce que compte tenu des contraintes budgétaires, les subventions ont été annulées. Il s'agit de matériels de sonnerie pour parer aux intrusions dans le cadre du plan vigipirate dans les écoles.

Je me suis donc permis de répondre à l'Etat, que compte tenu de nos propres contraintes budgétaires, nous avons décidé de ne pas faire les travaux.

Ce n'est pas vrai puisque, comme vous le voyez, le marché a été attribué et les travaux vont commencer mais je trouve un peu fort que, même quand on a une notification de subvention, on retrouve exactement la même situation que nous avons eu avec Ségolène Royale avec la subvention sur les économies d'énergie.

**MP2017-021**: Marché de fourniture ayant pour objet la fourniture des colis de Noël 2017 pour les personnes âgées.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 50%
- 2) Qualité des produits proposés et de l'emballage : 35%
- 3) Conditions de livraison : 15%

Nous avons reçu une seule offre.

Le marché est attribué à la société DENOYELLE DISTRIBUTION à Villers en Cauchies conformément au tarif indiqué dans le BPU de 35,90 € TTC par colis soit un montant total de 39 490,00 € TTC.

## Questions diverses

Monsieur le Président :

Y a-t-il des questions diverses ?

Monsieur Desmons :

Oui monsieur le Maire, nous avons deux questions.

Un petit commentaire général, suite au dernier numéro du journal municipal, est ce que des waziérois vous ont communiqué des faits sur leur concitoyen ? Parce qu'un article nous a vraiment surpris, moi le premier, vraiment, de nombreuses personnes dont deux qui ont pris le temps de prendre leur plume pour nous en faire part.

J'en cite une des deux : « nous voilà revenu sous l'occupation où la délation était malheureusement employée par de nombreuses personnes. » fin de citation.

Je vous cite pour expliquer cette réaction : « alors n'hésitez pas à relever le type de véhicule, le numéro de plaque minéralogique ou tout autre élément, vous pourrez nous les communiquer, c'est un geste citoyen » et c'est signé de votre nom.

Est-ce que vous croyez vraiment que cela va arranger les choses de laisser les gens régler leur compte en faisant remonter les infos en mairie ? Eventuellement recommander de les faire remonter à la police, à la rigueur. Mais à la mairie cela ne semble pas la bonne solution.

Avec mon groupe, nous avons évoqué en 2011, d'avoir un agent assermenté pour gérer ce genre de cas, ça coûte cher, nous avons aussi proposé des caméras de surveillance dont vous ne voulez pas entendre parler, et pourtant nous sommes victimes de tellement d'incivilités, nous même en tant que collectivité, la halle polyvalente, le bus, l'école Copernic Chopin, la salle de convivialité récemment. Si nous avions des caméras cela nous aiderait aussi à faire des économies immédiatement en plus d'assurer la sécurité et un minimum de tranquillité aux waziérois qui sont souvent excédés.

Ma question est: est-ce que des gens vous ont communiqué des faits sur leurs concitoyens ?

Monsieur le Président :

Aucune personne ne m'a communiqué des faits sur rien mais remettons ce que j'ai écrit dans le waziérois. Ca provient de ces campagnes sans cesse sur les réseaux sociaux, les voitures roulent trop vite, les voitures brûlent les stops, les feux rouges, les voitures ceci, les voitures cela.

Que fait le Maire ?

Le Maire a soit disant des pouvoirs de police. Je le répète le Maire a un seul pouvoir de police, c'est quand il a des renseignements comme ça, c'est de les communiquer à la police pour leur demander d'intervenir.

Il faut un jour ou l'autre arrêter tout cela, de votre côté vous dites : « il y a des choses qui ne vont pas », tout à fait d'accord, mais on dit aux gens : « écoutez, donnez-nous des renseignements, dites-nous ce que vous avez vu, nous nous les répercuterons à la police, sous le couvert de l'anonymat », et peut-être nous avancerons parce que c'est trop facile de sans arrêt mettre tout sur le dos du maire, et quand on demande : « vous avez vu quelque chose ? Oui, oui, on a vu. Dites-moi ce qui c'est passé, non mais on ne peut rien dire. »

Si on ne peut rien, ne disons plus rien, y compris dans les réseaux sociaux.

Voilà j'ai écrit cela et j'en assume la responsabilité, mais je n'ai eu aucun retour, cela me permettra la prochaine fois que j'ai la même campagne de dire aux gens, taisez-vous, si vous avez des choses à dire, dites les.

Monsieur Desmons :

Il faut peut-être aussi envisager d'autres solutions à celles que vous proposez.

Monsieur le Président :

Oui mais ça ce sont les vôtres.

Vous avez le droit d'avoir des solutions et j'ai le droit d'en avoir d'autres.

Monsieur Desmons :

Très bien.

Monsieur Mascarte :

Je voulais revenir sur le retrait des deux coussins berlinois dans la rue Pasteur.

Je ne sais pas si vous avez vu ce que ça déclenche sur les réseaux sociaux, alors que je peux vous dire qu'ils sont commandés.

Madame Charlet :

Moi j'ai la deuxième question, c'est pour monsieur Dominique Richard, je suis désolée vous êtes déjà en train de ranger vos papiers mais je vais vous interviewer deux minutes.

Cela concernait la politique sociale, une commission dont je fais partie depuis 2014, et depuis, je n'ai eu qu'une convocation, donc je veux savoir s'il n'y avait pas eu d'autres réunions depuis.

Monsieur Richard :

Il n'y a pas eu d'autres réunions, je suis content que vous en parliez, nous avons beaucoup de projet pour 2018, donc vous allez pouvoir y participer, d'ailleurs vous participez déjà activement aux réunions du CCAS, je vous en remercie.

En 2018, nous allons échauffer pas mal de choses et vous serez au premier plan pour y participer.

Madame Charlet :

Et bien moi, je suis ravie également d'apprendre la bonne nouvelle. Merci.

Monsieur le Président :

Madame Charlet, ne m'obligez pas à vous dire qu'il y a dans d'autre secteur des commissions qui se réunissent et que l'on ne vous voit pas, aucun membre de l'opposition.

Je vais faire une liste à la Prévert aussi, pour la prochaine réunion je vous ferais une liste de toutes les réunions qu'il y a et où vous êtes absents.

Il n'y a pas d'autre question ?

La séance est levée.